



Mise à disposition d'un bureau et d'une chaise

Par **monach**, le **25/02/2010** à **20:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en fin de période d'essai dans une entreprise qui ne peut pas mettre de mobilier de bureau à ma disposition. Je suis sur un poste nouvellement créée de responsable d'exploitation et dès l'embauche j'ai été averti que des travaux devaient être réalisés pour me permettre d'avoir un emplacement pour un bureau et une chaise. Patiemment j'ai occupé des bureaux inoccupés, me déplaçant au gré des allers et venues du personnel (situation qui déplaît d'ailleurs à ceux que je squatte), des coins de bureau lorsque tout le personnel était présent voire des plans de travail dans le couloir (27 cm de prof. / 50 de large). Après trois mois les travaux n'ont pas débuté et ne débiteront pas avant longtemps (coût trop élevé pour l'entreprise, locaux trop exigüs donc tout est à repenser). Je ne suis donc pas performant mais le job me convient si ce n'est la situation. Mon directeur me demande de patienter (parce qu'il a besoin de moi) mais ne peut rien faire...

Existe-t-il un devoir de l'employeur à ce sujet, sinon que puis-je faire (à part aller voir ailleurs) ?

Merci pour vos réponses.